

FICHE PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENT

Retour à salles-festivites@belleville-en-beaujolais.fr
Copie à : contact@belleville-en-beaujolais.fr

Merci d'indiquer
impérativement dans
l'objet du mail le nom de
l'association, la date et
l'objet de la manifestation

Date de la demande :

L'organisateur doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile valide pour chaque évènement organisé

Organisateur : Association Institution

Nom de l'association :

Personne morale ou physique :

Adresse :

.....

Mail (en majuscules) :

Tél :

Interlocuteur de l'évènement (Nom, prénom) :

Mail (en majuscules) :

Tél :

Personnes en soutien (installation, désinstallation) :

Nom Manifestation :

Dates et horaires précis : du au

Date souhaitée : mise à disposition : Retour

Nature et description manifestation :

.....

Lieux précis : *pour mémoire : réservation préalable indispensable*

Nombre de participants attendus : Observations :

Accès libre ou payant avec montant :

Buvette 2^{ème} catégorie (soumis à autorisation) : oui/non horaires :

Restauration : oui/non Divers : *pour mémoire : respect des normes sanitaires*

Service d'ordre prévu par l'organisateur : oui/non

Autres :

Prêt de matériel : *l'organisateur vérifie l'état du matériel avant utilisation ; tout matériel cassé ou manquant sera facturé à l'organisateur. Merci de renseigner les quantités réellement nécessaires afin de ne pas bloquer inutilement du matériel.*

Tente : 3m x 3m 3m x 4,5m 4m x 4m

Chaises : Tables/4pers. : Tables/8pers. : Bancs/4pers. : Bancs/3pers. :

Grilles expo : Panneaux électoraux :

Remorque podium 14 m² : Scène mobile 30m² ou 45m² Praticables 2x1m (h 20/40/60cm) :

Podium modulable (maxi 96 m², panneaux 1,5m² x 1,5 m²) : Surface(m²) : Escaliers : 1 / 2

Barrières anti-émeutes de 2m :

Demande de pose de banderoles (nb.) : du lundi au lundi (maximum 3 semaines)
Lieux (2. emplacements maximum) : Rond-Point du Vivier Rond-point Pulliat (A6) Rond-point Peillon
Rond-point de Bobosse
La pose et dépose des banderoles se fait uniquement le lundi.
Si validation de nos services, les banderoles doivent être livrées au plus tard la semaine avant la date de mise en place

Besoins électricité : oui /non Puissance et voltage : 220V 380V
Liste du matériel branché avec puissance/voltage :.....
.....

Gestion déchets : *l'organisateur est tenu de restituer un site propre, nettoyé et rangé*
Point tris (nb.) :Conteneurs 660 L (nb.) :.....Gobelets recyclables* : oui /non

* Service payant, merci de vous adresser au service déchets 04 74 66 35 98

Plan et/ou schéma d'installation en pièce jointe : oui /non *Obligatoire si demande d'installation électrique et/ou de matériel*
Autres demandes/infos particulières :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

REGLEMENT – A lire impérativement

Le service logistique et manifestation est à la disposition des associations de la ville de Belleville-en-Beaujolais. Afin de pouvoir répondre au mieux à vos demandes selon la disponibilité des moyens, nous vous remercions de nous adresser ce formulaire complété le plus tôt possible et dans tous les cas à minima 1 mois avant l'évènement. **Pour les évènements organisés par des communes/associations extérieures à la ville de Belleville-en-Beaujolais**, sur le territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais, l'organisateur sollicite en priorité la commune de son siège et le cas échéant une demande complémentaire pourra être transmise par la commune concernée. Dans ce cas, nous précisons que la confirmation quant à la disponibilité du matériel interviendra 3 semaines **avant la date de l'évènement** et que l'organisateur a la charge de l'enlèvement et du retour du matériel prêté aux dates et heures transmises par le service logistique et manifestation. **Toute intervention de personnel pour la livraison et/ou l'installation de matériel sera facturée à l'organisateur au tarif en vigueur (Tarif 2025 : 60€/h).**

Pour information :

Les pagodes, la scène mobile modulable en 30m² ou 45m² ainsi que la remorque podium de 14m² sont **obligatoirement livrées et mises en place** par le personnel de la mairie de Belleville-en-Beaujolais et le temps d'intervention facturable suivant le tarif en vigueur.